Carouge, le 5 octobre 2023



A l'attention des représentants de médias Genève

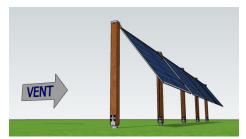
COMMUNIQUE PRESSE

Une start-up et un groupement de PME genevoises remportent le défi de la FTI 2023

Lors de sa soirée officielle qui a réuni plus de 550 personnes ce jeudi 5 octobre au bâtiment SPARK à Plan-les-Ouates, la Fondation pour les terrains industriels de Genève ou FTI a remis un trophée aux entreprises ayant rempli les critères posés par son défi, ainsi que deux récompenses de 10'000.- francs et une de 5'000 francs. En janvier dernier, la fondation avait en effet mis les artisans et les sociétés industrielles au défi de contribuer à la transition des zones industrielles en écoParcs avec un de leur projet ou une de leur réalisation. Onze dossiers ont été soumis à l'analyse du jury. Celui-ci a octroyé le 1er prix dans la catégorie Projet à la start-up Lightswing Solar pour sa solution photovoltaïque bifaciale verticale pour zones industrielles. Dans la catégorie Réalisation, c'est le groupement Maulini & Serbeco qui a remporté le 1er prix pour son opération de mutualisation de la production et consommation d'électricité photovoltaïque. L'entreprise Marti Construction a quant à elle remporté le 2e prix dans la catégorie Réalisation avec la collaboration de la start-up Oxara pour la création d'un matériau en terre coulée à utiliser dans la construction.

Premier prix de la catégorie Projet

Le 1^{er} prix de la catégorie *Projet* doté d'un montant de 10'000.- francs a été attribué à Lightswing Solar pour sa solution photovoltaïque bifaciale verticale pour zones industrielles. La startup genevoise, actuellement logée chez Pulse, le pré-incubateur des HES-SO genevoises, développe des supports capables de porter des centrales



photovoltaïques bifaciales légères grâce à un système novateur de balancement des panneaux. Ce concept présente de nombreux avantages parmi lesquels une faible prise au vent, une emprise au sol réduite, une courbe de production permettant de maximiser le rendement en produisant plus tôt et plus tard, pas de baisse de productivité en cas d'enneigement et un processus de fabrication engendrant une production limitée d'énergie grise. Deux types de support pour centrale sont en cours de certification, l'un pour toits

végétalisés et l'autre à fixer au sol. La jeune pousse ambitionne de développer une superstructure photovoltaïque superposant des lignes de panneaux balançant pour les zones industrielles. Son propriétaire et heureux lauréat, Joris Vaucher, a reçu avec émotion le trophée de la FTI des mains de la ministre de l'économie et de l'emploi Delphine Bachmann. Il a souligné qu'il accueillait ce prix comme une marque de confiance stimulante dans son parcours d'entrepreneur semé d'embûches et relevé combien cette aide financière est la bienvenue pour poursuivre les développements envisagés.

Deuxième de la catégorie Réalisation

Dans la catégorie *Réalisation*, c'est l'entreprise Marti Construction qui s'est distinguée avec la construction d'un pavillon prototype en terre coulée, une opération qui a été récompensée par 5'000.- francs correspondant à la dotation du 2° prix par la FTI. Ce nouveau matériau a été développé par la start-up zurichoise Oxara qui a mis au point un additif issu de minéraux pour rendre la terre malléable et liquide en vue de l'utiliser comme matériau de construction. Préoccupée par l'impact en CO2 du ciment et à la recherche d'alternatives, Marti Construction avait été séduite par cette solution novatrice, lors de la rencontre de ses créateurs en 2019. Le partage de connaissances entre doctorants en matériaux et experts de la construction a conduit à expérimenter une

douzaine de recettes avec différents types de terres, agrégats et fibres végétales en vue de réaliser un pavillon prototype. Une procédure de sélection intégrant des tests de compression, d'étalement et d'assemblage a permis de retenir deux recettes utilisées pour la construction des modules constitutifs de l'ouvrage. Sur le plan de la performance énergétique, le projet met en valeur les propriétés du matériau sur le plan de l'inertie thermique, de la régulation de l'hygrométrie et de l'effusivité. Le prix a été remis par Sylvie Hoecht de la



BCGE, partenaire du Défi'23 de la FTI, à Chloé Houette, conductrice de travaux chez Marti Construction ainsi qu'à Thibault Demoulin, co-fondateur d'Oxara, sous les applaudissements retentissant des membres de la direction de Marti Construction et Oxara venue soutenir leurs camarades d'aventure. Émue, Madame Houette a souligné l'importance de telles distinctions qui viennent encourager les efforts réalisés par les entreprises pour prendre le virage de la durabilité industrielle. Pour ce qui est de ce projet de pavillon en terre coulée, c'est trois ans de travail assidu pour arriver à ce résultat, jalonné d'espoir, de déception et d'enthousiasme que le prix de la FTI vient récompenser.

Premier prix de la catégorie Réalisation

Le 1^{er} prix de la catégorie *Réalisation* a été remis au consortium Maulini et Serbeco pour leur Regroupement de Consommation Propre Satimau ou RCP Satimau qui vise le partage entre voisins d'une production d'électricité renouvelable. Dans le modèle, une partie au moins du regroupement doit avoir une production d'électricité verte qui peut être redistribuée aux adhérents ou, si elle n'est pas utilisée, revendue au gestionnaire de réseau de distribution. En 2019, Maulini inaugurait un bâtiment équipé de 700 panneaux solaires photovoltaïques afin de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Son voisin Serbeco, gros consommateur d'énergie, eut besoin d'augmenter la puissance électrique de ses installations tout en souhaitant diminuer son impact environnemental. Après avoir équipé près de 1'000 m2 de sa toiture en panneaux, il rejoignit le RCP



Satimau. Cette mutualisation lui permit d'acquérir une kVA. 1'000 puissance d'introduction de généralement, се dispositif permet d'optimiser l'autoconsommation. Frédéric Grosclaude, adjoint de direction chez Maulini et Alexandre Denans, chef de projets chez Serbeco, se sont vu remettre un chèque de 10'000.- francs ainsi qu'un trophée récompensant une action exemplaire. Monsieur Grosclaude a salué l'initiative de la FTI de lancer un tel défi. Mettre en lumière les efforts accomplis par les entreprises pour transformer des zones industrielles en écoParcs est encourageant et

inspirant.

Optimisation de la performance énergétique de l'industrie

Parmi les onze dossiers qui sont parvenus à la FTI en réponse au défi qui leur avait été lancé, on retrouve ceux de Arx iT, Swissoja, Tech Building, Urban Project, ZNHG ainsi que deux acteurs indépendants, Objectifs-Cas et Monsieur Steve Eisenhut. Le Jury, présidé par Delphine Louillet, responsable écoParc à la FTI, était formé par Nathalie Hardin, CCIG, Sylvie Hoecht, BCGE, Prof. Martin K. Patel, UNIGE et Alberto Susini, OCEN. Il a soigneusement délibéré afin de départager des projets et réalisations qui devaient s'inscrire dans le thème de l'optimisation de la performance énergétique de l'industrie et respecter des critères de durabilité et de performance économique. Afin de poursuivre sur la voie de la transition vers la durabilité, la FTI a lancé un nouveau son défi aux actrices et acteurs de l'industrie et de l'artisanat pour 2024, sur une thématique qui sera communiquée en début d'année prochaine.

Contacts:

Delphine Louillet

Présidente du Jury et référente écoParc & durabilité delphine.louillet@ftige.ch 079 174 83 52

Information : https://www.ftige.ch/le_defi/

Jean-Manuel Mourelle

Chargé de communication jean-manuel.mourelle@ftige.ch 078 619 21 29